



10 ans en france sans papiers

Par **bintou13**, le 22/06/2009 à 17:12

Bonjour, mon frere parti en france en 1999 visas touriste et jusqu'a maintenant 2009 il est sans papiers rnpeut il demande un titre de sejour puisque il a 10 ans en france rnmerci d'avance

Par **émelyn**, le 22/06/2009 à 20:51

Bonjour,rnrnJe suis désolée pour votre frère qui vit dans la clandestinité. Le contexte actuel ne va rien facilité pour lui.rnrnIl ne suffit plus de vivre pendant 10 ans en France pour avoir droit à un titre de séjour. rnrnIl travaille dans le noir ? Dans quel domaine ?rnrnCourage

Par **anais16**, le 23/06/2009 à 00:57

Bonjour,rnrnla régularisation par les dix ans de présence en France n'est possible que pour les algériens.rnrnPour les autres, il faut non seulement prouver ces dix ans, mais également ses attaches privées, professsionnelles et familiales en France. La tâche est donc plus difficile.

Par **bintou**, le 23/06/2009 à 13:50

merci pour **émelyn** et **anais 16** rnrnmon frere est un algerien rnil est deposer son dossier a la prefecture de val de marne et jusqu'a maintenat pas de reponse

Par **afnay94**, le **15/09/2009** à **08:47**

les dix de presence en france est un droit pour avoir un titre de sejour pour les algerien ; il suffit de presenter au moins trois preuve pur une année

Par **anais16**, le **15/09/2009** à **16:15**

Bonjour,rnrnle traitement des dossiers prend du temps, parfois plus de trois mois, mais en attendant votre frère doit avoir un récépissé renouvelable, donc soyez patients.

Par **mohammad**, le **10/04/2012** à **22:11**

je suis sans papiers 10ans en france je suis demande papiers comme je doris demande papiers ou pas je suis etranges pakistanais nationalite